

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE SCIONZIER

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N°AMV2024_170

Objet : Arrêté de circulation et permission de stationnement

Le Maire de Scionzier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-6,

VU le Code de la Route

Vu la demande présentée par l'entreprise COLAS France en date du 18 octobre 2024.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation durant les travaux de création d'un plateau surélevé pour le compte de la commune de Scionzier, dans le cadre de l'aménagement de voirie (RD4),
Avenue de la Colombière.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : En raison de ces travaux, l'Avenue de la Colombière sera fermée à la circulation la nuit de 21h00 à 05h00 et une déviation sera mise en place par la Rue du Foron, la Rue du Bargy, l'Avenue de la Libération et l'Avenue du Mont-Blanc du **Mercredi 23 Octobre 2024 au Mardi 29 Octobre 2024**.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise.

ARTICLE 3 : L'accès des véhicules de sécurité et des riverains devra être maintenu en permanence.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux services de Gendarmerie, Pompiers, Police Municipale, au Pôle Routes Arrondissement de Bonneville et à Monsieur le directeur des Services Techniques Municipaux.

Le Maire de Scionzier certifie que le présent arrêté a été affiché et publié sur le site internet de la Mairie de Scionzier.

Pour extrait conforme au
registre des arrêtés
Scionzier, le
Le Maire,



A Scionzier, le 18/10/2024

Le Maire,
Sandro PEPIN

